

Vendredi 21 décembre 2007

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Absence d'amélioration des règles  
d'accès à l'interconnexion France-Belgique :  
la CRE appelle au renforcement du pouvoir des régulateurs**

L'expérimentation d'un nouveau schéma d'indemnisation pour les utilisateurs de l'interconnexion France-Belgique, basé sur la valeur actualisée de la capacité, était préconisée par les régulateurs au 1<sup>er</sup> janvier 2008, en cas de réduction des capacités hors cas de force majeure. Seul le gestionnaire du réseau de transport français, RTE, s'est engagé à répondre favorablement à cette demande.

Le gestionnaire du réseau de transport belge (Elia), ayant refusé, la CRE soutient le régulateur fédéral belge, la CREG, pour que de nouvelles règles soient proposées par les gestionnaires de réseaux dans les meilleurs délais. La CRE demande également aux gestionnaires de réseaux de faire la transparence sur leur méthode de calcul des capacités, conformément au Règlement européen 1228/2003.

Après avoir déjà attiré l'attention sur la dégradation de la qualité de service sur l'interconnexion France-Allemagne<sup>1</sup>, la CRE insiste une nouvelle fois pour que le troisième paquet législatif, en cours de discussion, donne clairement la priorité à la régulation sur l'auto-régulation des gestionnaires de réseaux et attribue aux régulateurs le pouvoir d'exiger des modifications aux règles d'accès aux interconnexions.

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*

**Contact presse : Christophe FEUILLET – Tél. 01.44.50.41.77 - 06.22.26.43.10 –  
Fax. 01.44.50.42.75 – [christophe.feuillet@cre.fr](mailto:christophe.feuillet@cre.fr)**

<sup>1</sup> communiqué de presse du 6 décembre 2007